

Comité syndical du 27 janvier 2026

Délibération N° : 2026-01-01

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier à 10h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry dûment convoqué, s'est réuni à 4 Rue du Chateau 73000 Chambéry, sous la Présidence de séance de Monsieur Gilbert GUIGUE.

**Objet : Approbation du
Procès-verbal du 10 décembre
2025**

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 6

Etaient présents :

- | | |
|--------------------|------------------------------------|
| - Gilbert GUIGUE | (Titulaire, Conseil départemental) |
| - François MOIROUD | (Titulaire, Conseil départemental) |
| - Claudine BONILLA | (Titulaire, Conseil départemental) |
| - Jimmy BAABAA | (Titulaire, Grand Chambéry) |

Excusés :

- | | |
|------------------|------------------------------------|
| - Franck MORAT | (Titulaire, Conseil départemental) |
| - Sandra FERRARI | (Titulaire, Grand Chambéry) |

*Le Comité syndical a été légalement
convoqué le 21 janvier 2026*

1

Secrétaire de séance :

- Claudine BONILLA

Certifiée exécutoire par le Président

*du SMAC compte tenu de la réception
en Préfecture et l'affichage au siège du
Syndicat le*

Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L 2121-23,

Vu le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025,

Considérant la transmission aux membres du Comité syndical du Procès-Verbal de la séance du 10 décembre 2025,

Considérant la lecture réalisée par Monsieur le Président du Procès-verbal du 10 décembre 2025 à l'assemblée,

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025, à l'approbation des membres du Comité syndical.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE,
DECIDE :**

D'Approuver le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025, ci-joint en annexe.

**Délibération N° :
2026-01-01**

Pour extrait conforme,
Le 27 janvier 2026,

**Le Président
GILBERT GUIGUE**

